

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **HELION ACTIONS DÉFENSIF Fonds Commun de Placement**

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué  
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Agrément du CMF N°40-2010 du 3 novembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION ACTIONS DÉFENSIF aura lieu à partir du **vendredi 31 décembre 2010**.

«HELION ACTIONS DÉFENSIF» présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: HELION ACTIONS DÉFENSIF
<b>Siège social</b>	: 17, Rue du Liberia - 1002 Tunis
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: Mixte
<b>Objet Social</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
<b>Date d'agrément</b>	: Agrément du N°40-2010 du 3 novembre 2010
<b>Promoteur</b>	: Hélion Capital et la BIAT
<b>Gestionnaire</b>	: Hélion Capital
<b>Dépositaire</b>	: la BIAT
<b>Distributeurs</b>	: Hélion Capital

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (Pas de droits d'entrée)  
Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie qui se détaille comme suit :

- 0.5% si le rachat des parts a lieu avant 6 mois à compter de la date de souscription

**Pour plus d'informations sur « HELION ACTIONS DEFENSIF », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**